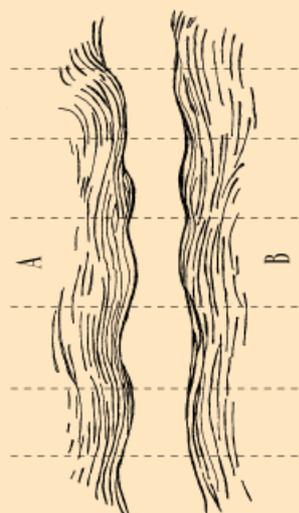


Le Cours de Linguistique Générale 1916-2016

Genève - Paris • 2016 - 2017



TRAVAUX DES COLLOQUES LE COURS DE LINGUISTIQUE GÉNÉRALE, 1916-2016. L'ÉMERGENCE, LE DEVENIR

Éditeurs scientifiques : Daniele
GAMBARARA, Fabienne REBOUL.

Anne-Gaëlle TOUTAIN, « *Le Cours de linguistique générale et la psychanalyse* »

Communication donnée dans la session d'Irène FENOGLIO,
Le CLG au-delà de la linguistique, au colloque **Le Cours de Linguistique Générale, 1916-2016. Le Devenir**, Paris, 15-17 juin 2016.

CERCLE FERDINAND DE SAUSSURE

N° D'ISBN : 978-2-8399-2282-1

Pour consulter le programme complet de la session d'Irène Fenoglio,

Le CLG au-delà de la linguistique :

<https://www.clg2016.org/paris/programme/session-3/>



**CERCLE
FERDINAND
DE SAUSSURE**

LE COURS DE LINGUISTIQUE GÉNÉRALE ET LA PSYCHANALYSE

Anne-Gaëlle Toutain

Institut de langue et de littérature françaises de l'Université de Berne (Suisse)

Laboratoire « Histoire des théories linguistiques » (UMR 7597, Paris, France)

anne-gaëlle.toutain@rom.unibe.ch

« Le Cours de linguistique générale et la psychanalyse » : c'est là, certainement, un thème ancien, rebattu, et qui a fait l'objet de nombreuses études. Ces études se sont notamment intéressées à l'usage lacanien de Saussure – c'était par exemple l'objet de Jean-Claude Milner, ainsi que celui de Michel Arrivé – ou, plus récemment, à ce qu'il en est de l'inconscient chez Saussure – c'est l'objet de travaux plus récents de Michel Arrivé, dont la conférence plénière qu'il a prononcée dans le cadre de ce colloque.

Il existe cependant, depuis maintenant trente ans, une autre lecture de Saussure que celle de Lacan : celle du psychanalyste Alain Manier, théoricien de la psychose, exposée pour la première fois en 1987 dans un article paru dans *Psychanalystes*, « "Ce fait en quelque sorte mystérieux" », puis en 1995 dans *Le jour où l'espace a coupé le temps. Étologie et clinique de la psychose* (réédité en 2006), et, en 2003, dans le *Cahier de L'Herne* consacré à Saussure, dans un article intitulé « Le psychotique, Saussure et le psychanalyste ». Or, à la lumière récurrente de cette lecture de Saussure, il est possible de proposer, de la référence lacanienne à Saussure, une autre analyse que celles d'Arrivé et de Milner – qui diffèrent l'une de l'autre mais sont fondamentalement semblables sur le point le plus important : la constitution du langage comme objet commun à la linguistique et à la psychanalyse – une analyse qui en fasse apparaître le caractère non saussurien et, comme tel, d'une part, structuraliste, et d'autre part, d'obstacle (épistémologique) à une articulation entre linguistique et psychanalyse, ou, autrement dit, à la construction – au sens bachelardien – du langage comme objet commun à la linguistique et à la psychanalyse.

C'est l'objet de la présente contribution, dans laquelle je commencerai par exposer rapidement la théorie de Manier, avant de faire apparaître les différences qui séparent l'utilisation de la théorie de Saussure par Manier et par Lacan, et, sur cette base, les enjeux de la théorie saussurienne de la langue pour les sciences dites « humaines ».

1. La théorie de la psychose d'Alain Manier

Le point de départ de Manier est un énoncé de psychotique : « Je n'arrive pas à penser et parler en même temps. », énoncé dont il élabore la signification en se fondant sur le premier paragraphe du quatrième chapitre de la deuxième partie du *Cours de linguistique générale*, « La langue comme pensée organisée dans la matière phonique », où on lit notamment :

« Le rôle caractéristique de la langue vis-à-vis de la pensée n'est pas de créer un moyen phonique matériel pour l'expression des idées, mais de servir d'intermédiaire entre la pensée et le son, dans des conditions telles que leur union aboutit nécessairement à des délimitations réciproques d'unités. La pensée, chaotique de sa nature, est forcée de se préciser en se décomposant. Il n'y a donc ni matérialisation des pensées, ni spiritualisation des sons, mais il s'agit de ce fait en quelque sorte mystérieux, que la "pensée-son" implique des divisions et que la langue élabore ses unités en se constituant entre deux masses amorphes. [...]

On pourrait appeler la langue le domaine des articulations [...] : chaque terme linguistique est un petit membre, un *articulus* où une idée se fixe dans un son et où un son devient le signe d'une idée. » (Saussure, 1972 : p. 156).

Manier analyse ce paragraphe en quatre thèses : (1) deux éléments entrent en jeu dans le fonctionnement de la langue : idées et sons, ce qui signifie que la langue est définie comme un fonctionnement, et qu'elle est distincte des idées et des sons, (2) pensée et son, pris en eux-mêmes, sont « chaos idéique » (Manier, 1995 : p. 29) et « incohérence phonique » (Manier, 1995 : p. 29), (3) la langue sert d'intermédiaire entre les deux éléments entrant en jeu dans son fonctionnement : la pensée et les sons, de telle sorte que la combinaison de ces deux éléments est en même temps délimitation réciproque d'unités, (4) les lois de fonctionnement de la langue sont au nombre de trois : le signe est arbitraire, cet arbitraire est socialement codé et il faut partir, non de l'unité, mais du « tout solidaire » : « [...] la langue [...] est toujours déjà là comme lieu matriciel des mots » (Manier, 1995 : p. 32). Il voit dans ce paragraphe du *Cours de linguistique générale* une description de « l'état de constitution et de fonctionnement normaux de la langue » (Manier, 1995 : p. 33) : pensée articulée, et articulée de manière

socialement codée, dans la matière phonique, c'est-à-dire, puisque l'on reçoit toujours le langage de l'autre, dans le langage. Il écrit ainsi :

« De ces analyses professées par Ferdinand de Saussure en linguistique générale, que peut retenir un thérapeute de psychotiques qui lui soit utile pour la tâche qu'il s'est assignée : de tenter d'établir l'étiologie des états psychotiques ?

D'abord, que le fonctionnement de ce que l'on appelle le psychisme humain implique la nécessaire présence de trois éléments hétérogènes et ainsi différenciables par l'analyse théorique : pensée, son et langue.

Ensuite, que l'état normal des pôles "pensée" et "son", lorsqu'on les considère en eux-mêmes, est "nébuleux" et "chaotique".

Enfin, que la fonction de la langue est de servir d'"intermédiaire" entre ces deux pôles, d'y découper des unités et de les accoupler selon un code socialement arbitraire. À ce moment-là, et à ce moment-là seulement, représentation, expression et relation langagières sont possibles.

Tel est, du point de vue de l'analyse structurale en linguistique, l'état de constitution et de fonctionnement normaux de la langue. » (Manier, 1995 : p. 32-33).

En regard, il définit la psychose comme un non-fonctionnement pathologique du langage. Le petit d'homme se caractérise par sa prématuration langagière, et cette prématuration le place dans un état premier de dépendance à l'autre, autre qui permettra seul l'avènement chez lui du fonctionnement langagier. Or, il peut arriver que ce fonctionnement n'advienne pas, mais que s'inscrive au contraire dans le psychisme la non-articulation du langage et de la pensée, inscription qui définit la structure psychotique :

« On peut donc définir la psychose comme du langage structurellement privé de sa fonction d'articulation socialement codée. Définition qui ne manque pas de rappeler celle du couteau de Jeannot : sans manche et qui a perdu sa lame. Ce qui conduit le psychotique, désespérément, soit à en accepter le destin (autisme, mélancolie) soit à tenter d'y remédier par des articulations dont il est le seul à connaître le code (délires, hallucinations), seules "issues" pour qui ne détient pas le fil rouge qui signe l'appartenance sociale. Ainsi, le double, qui est l'état fondamental du langage et donc, l'état premier du langagier, constitue, s'il se maintient en s'inscrivant, l'essence de la structure psychotique. » (Manier, 1995 : p. 38-39).

Chez le psychotique, la langue ne joue pas son rôle d'articulation et pensée et phonie, ou pensée et langage, demeurent séparés. Manier appelle « phonie » ou « bibelot sonore » ce langage séparé de la pensée.

Voilà, résumée à grands traits, la théorie de Manier, pour ce qui concerne son utilisation de la théorisation saussurienne de la langue. J'en viens à présent à la comparaison de cette lecture de Saussure avec celle de Lacan.

2. Lectures psychanalytiques de Saussure

Comme je l'ai signalé ci-dessus, les deux lectures de Saussure auxquelles procèdent Lacan et Manier se distinguent notamment à deux égards. Tout d'abord, tandis que Manier procède à une réelle utilisation de la théorie saussurienne, la lecture lacanienne de Saussure est structuraliste, et se fonde donc sur une méprise. En outre, corrélativement, l'utilisation par Manier de la théorie de Saussure permet une réelle articulation entre linguistique et psychanalyse, là où le langage lacanien, en tant qu'objet commun à la linguistique et à la psychanalyse, n'est pas construit, mais donné. Par « réelle articulation entre linguistique et psychanalyse », j'entends en effet une articulation inscrite dans une problématisation de cette communauté d'objet entre les deux sciences, autrement dit, de cette hétérogénéité qui spécifie le langage comme objet. Ce sont ces deux points que je m'efforcerais successivement de faire apparaître.

2.1. Utilisation de la théorie saussurienne et lecture structuraliste de Saussure

Le point nodal de la définition saussurienne de la langue est, ce me semble, la théorisation du rapport son/sens. Saussure définit la langue comme un système de valeurs purement oppositives, relatives, négatives, ce qui implique que l'identité des entités linguistiques consiste uniquement en leur existence, c'est-à-dire qu'elle se confond avec leur délimitation, délimitation par ailleurs inséparable d'une combinaison. Ce sont là les deux axes du concept de valeur : horizontal (délimitation) et vertical (combinaison).

La langue saussurienne consiste ainsi, et c'est là la grande nouveauté de la théorisation saussurienne de la langue, non pas en un ensemble de signes, combinaison d'un signifiant et d'un signifié, mais en cette délimitation-combinaison qui est constitutive des signes. Autrement dit, la langue saussurienne est définie comme fonctionnement, un fonctionnement dont son et sens, en tant que linguistiques, sont les

effets, définition qui apparaît de la manière la plus nette dans le paragraphe du *Cours de linguistique générale* auquel se réfère Manier et que j'ai cité ci-dessus. Autrement dit encore, la nouveauté de la problématique saussurienne réside en sa dimension étiologique : au lieu, comme cela avait été le cas jusqu'à présent, de faire fond sur le donné immédiatement offert au linguiste : le son, le sens, les entités linguistiques, les idiomes, conçus d'avance comme linguistiques, Saussure s'interroge sur la nature linguistique de ces objets. Il s'attache à les constituer comme linguistiques, en les définissant comme effets d'un fonctionnement, celui même par lequel il définit la langue, c'est-à-dire en constituant le concept de langue de manière à ce qu'il rende compte du donné, à savoir, en premier lieu, l'existence d'entités linguistiques.

Or, c'est précisément cette dimension étiologique qui permet à Manier de définir la psychose. Définissant la langue comme fonctionnement, Saussure envisage en effet le moment de constitution de la langue, non au sens d'une genèse, mais en tant que cette constitution est la langue même. C'est là le sens du refus saussurien de la question de l'origine des langues, ainsi qu'il apparaît notamment dans ce passage du deuxième cours :

« Le moment où l'on s'accorde sur les signes n'existe pas réellement, n'est qu'idéal ; et existerait-il qu'il n'entre pas en considération à côté de la vie régulière de la langue. La question de l'origine des langues n'a pas l'importance qu'on lui donne. <Cette question n'existe même pas> (question de la source du Rhône – puérule !) Le moment de la genèse n'est lui-même pas saisissable, on ne le voit pas. Le contrat primitif se confond avec ce qui <se> passe tous les jours dans la langue, <avec les conditions permanentes de la langue :> si vous augmentez d'un signe la langue vous diminuez d'autant la signification des autres. <Réciproquement : si, par impossible, on n'avait choisi au début que deux signes toutes les significations se seraient réparties sur ces deux signes. L'un aurait désigné une moitié des objets et l'autre, l'autre moitié.> Le moment de l'accord n'est pas distinct des autres et en s'occupant de lui on laisse de côté l'essentiel [...]. » (Saussure, 1997 : p. 11-12).

Manier, dont l'objet est non la langue, mais le langage – je reviendrai sur la définition de ce dernier terme – et le locuteur, substitue à cette perspective étiologique une perspective ontogénétique, substitution précisément rendue possible par la substitution saussurienne de la question de l'étiologie à celle de la genèse¹. À partir de la description saussurienne du fonctionnement qu'est la langue (pour lui le fonctionnement langagier), il définit les conditions de l'avènement de ce fonctionnement (la parole de l'autre), et met en évidence la possibilité et les causes d'un non-avènement de celui-ci, définitoire de la psychose. Ce passage de l'étiologique à l'ontogénétique est par exemple tout à fait lisible dans ce commentaire du concept saussurien d'articulation (de division-combinaison) :

« Une unité de pensée (signifié) s'unit donc "arbitrairement" et "mystérieusement" à une unité de son (signifiant) par "l'intermédiaire" d'une unité de langue (signe) ainsi constituée. C'est dans ces conditions que s'organise et se met en mouvement la circulation de l'ensemble pensée-phonation pour chaque individu, en lui-même et dans sa relation aux autres. » (Manier, 1995 : p. 30).

C'est cette dimension étiologique de la problématique saussurienne, autrement dit la définition saussurienne de la langue, dans sa radicale nouveauté, que manque Lacan, qui ne se réfère au concept saussurien de signe que pour en dissocier les deux axes constitutifs (signification d'une part, oppositions d'autre part), et substitue ainsi à la perspective étiologique saussurienne la description d'un mode de signification. Lacan se réfère à ce qu'il appelle « l'algorithme saussurien », qu'il considère comme fondateur de la linguistique. On lit notamment dans « L'instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud » (1957) :

« Pour pointer l'émergence de la discipline linguistique, nous dirons qu'elle tient, comme c'est le cas de toute science au sens moderne, dans le moment constituant d'un algorithme qui la fonde. Cet algorithme est le suivant :

$$\frac{S}{s}$$

qui se lit : signifiant sur signifié, le sur répondant à la barre qui en sépare les deux étages.

Le signe écrit ainsi, mérite d'être attribué à Ferdinand de Saussure, bien qu'il ne se réduise strictement à cette forme en aucun des nombreux schémas sous lesquels il apparaît dans l'impression des leçons diverses des trois cours des années 1906-1907, 1908-1909, 1910-1911, que la piété d'un groupe de ses disciples a réunies sous le titre de *Cours de linguistique générale* : publication primordiale à transmettre un enseignement digne de ce nom, c'est-à-dire qu'on ne peut arrêter que sur son propre mouvement.

¹ Question qui anime pour sa part tous les débats relatifs à la question de l'arbitraire du signe et à la spécificité du langage humain jusqu'à Saussure, dans une improductivité d'autant plus remarquable que ces débats sont foisonnants.

C'est pourquoi il est légitime qu'on lui rende hommage de la formalisation $\frac{S}{s}$ où se caractérise dans la diversité des écoles l'étape moderne de la linguistique. » (Lacan, 1999 : p. 494).

Comme l'a montré Arrivé², le signe saussurien n'apparaît ainsi à aucun endroit des textes de Saussure, qu'il s'agisse de l'absence de l'ellipse entourant les schémas saussuriens, de la dénomination de la barre horizontale, de la transformation de celle-ci en « barrière résistante à la signification » (Lacan, 1999 : p. 494) « sépar[ant] initialement » (Lacan, 1999 : p. 494) les « ordres distincts » (Lacan, 1999 : p. 494) du signifiant et du signifié, ou de l'inversion de la position relative du signifiant et du signifié. Arrivé signale également³ que les différentes modifications apportées par Lacan au schéma saussurien du signe sont liées à l'autonomie du signifiant lacanien. En effet, si le concept de valeur implique l'inséparabilité du signifiant et du signifié, qui définit le signifiant comme tel, c'est-à-dire comme *signe*, par opposition au *son*, Lacan, pour sa part, récuse moins la définition traditionnelle du signe – fondée sur la dualité signifiant/signifié – qu'il ne définit un autre type de lien entre ses constituants (le signifiant et le signifié). Il n'est donc pas question, chez Lacan, d'étiologie du signe – objet de la théorisation saussurienne – mais de définir un autre mode de signification que la représentation, différentiel et fondé sur la suprématie et l'autonomie du signifiant. Au lieu de *dualité*, Lacan parle ainsi, notamment dans le séminaire sur *Les psychoses* (1955-1956), de *duplicité* du signifiant et du signifié, notion qui implique moins une dualité qu'une distinction, distinction qui fait du signifiant un type de signe. On lit ainsi dans ce séminaire :

« Tout phénomène analytique, tout phénomène qui participe du champ analytique, de la découverte analytique, de ce à quoi nous avons affaire dans le symptôme et dans la névrose, est structuré comme un langage.

Cela veut dire que c'est un phénomène qui présente toujours la duplicité essentielle du signifiant et du signifié. Cela veut dire que le signifiant y a sa cohérence et son caractère propres, qui le distinguent de toute autre espèce de signe. » (Lacan, 1981 : p. 187).

La spécificité de la conception lacanienne du signifiant réside ainsi en la définition de ce dernier comme un ordre autonome, ordre générateur de la signification au lieu – conception traditionnelle du signe à laquelle s'oppose Lacan – d'un ensemble de signifiants représentant un ensemble de signifiés, sur le mode d'un *aliquid quod stat pro aliquo*. Lacan voudrait ainsi, comme il l'affirme dans « L'instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud », que l'on se déprenne de « l'illusion que le signifiant répond à la fonction de représenter le signifié » (Lacan, 1999 : p. 495), « que le signifiant ait à répondre de son existence au titre de quelque signification que ce soit » (Lacan, 1999 : p. 494), et que l'on mesure « l'ampleur de l'[a] fonction [des liaisons propres au signifiant] dans la genèse du signifié » (Lacan, 1999 : p. 494). On lit également dans le séminaire sur *Les psychoses* :

« Le signifiant ne fait pas que donner l'enveloppe, le récipient de la signification, il la polarise, il la structure, il l'installe dans l'existence. » (Lacan, 1981 : p. 295-296).

C'est là que se situe, pour Lacan, « l'intérêt de la considération linguistique du problème » (Lacan, 1981 : p. 223), qui révèle « l'autonomie du signifiant, à savoir qu'il y a des lois qui lui sont propres » (Lacan, 1981 : p. 223). C'est là cependant, également, comme je l'ai indiqué, faire du signifiant un type de signe, et en revenir à la dualité traditionnelle – fût-elle revisitée⁴ – entre son et sens, là où la théorisation saussurienne de la langue se fonde sur une dualité tout autre : entre signe (entité double au sens d'une dualité constitutive de l'entité même) et son, telle qu'elle apparaît par exemple dans ce passage de « De l'essence double du langage » :

« Le dualisme profond qui partage le langage ne réside pas dans le dualisme du son et de l'idée, du phénomène vocal et du phénomène mental ; c'est là la façon facile et pernicieuse de le concevoir. Ce dualisme réside dans la dualité du phénomène vocal COMME TEL, et du phénomène vocal COMME SIGNE – du fait physique, (objectif) et du fait physico-mental (subjectif), nullement du fait "physique" du son par opposition au fait "mental" de la signification. Il y a un premier domaine, intérieur, psychique, où existe le signe autant que la signification, l'indissolublement lié à l'autre ; il y en a un second, extérieur, où n'existe plus que le "signe" ; mais à cet instant le signe réduit à une succession d'ondes sonores ne mérite pour nous que le nom de figure vocale. » (Saussure, 2002 : p. 20-21).

² Voir Arrivé (1987) : p. 135-136, et Arrivé (1994) : p. 87-88.

³ Voir Arrivé (1987) : p. 135-136.

⁴ Elle l'est dès lors de manière partiellement stérile, comme nous le verrons tout à l'heure. C'est un aspect de la rupture que constitue la théorie de Manier.

Cette méprise sur le concept saussurien de signe est corrélative, ou constitutive, d'une lecture structuraliste de Saussure⁵. Le signifiant lacanien possède une propriété essentielle du signifiant (et du signifié) saussurien : son caractère différentiel, comme il apparaît par exemple dans « L'instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud » :

« [...] la structure du signifiant est, comme on le dit communément du langage, qu'il soit articulé.

Ceci veut dire que ses unités, d'où qu'on parte pour dessiner leurs empiètements réciproques et leurs englobements croissants, sont soumises à la double condition de se réduire à des éléments différentiels derniers et de les composer selon les lois d'un ordre fermé.

Ces éléments, découverte décisive de la linguistique, sont les *phonèmes* où il ne faut chercher aucune constance *phonétique* dans la variabilité modulatoire où s'applique ce terme, mais le système synchronique des couplages différentiels, nécessaires au discernement des vocables dans une langue donnée. » (Lacan, 1999 : p. 498).

Saussure reprend également à son compte la qualification traditionnelle du langage comme « langage articulé ». Il définit en effet la langue, dans le deuxième cours, comme « terrain commun <qu'on pourrait appeler dans un sens très large le terrain> des articulations » (Saussure, 1997 : p. 22), au sens où les signes sont des « “articuli”, des petits membres dans lesquels la pensée prend conscience <(valeur ? B.)> par un son » (Saussure, 1997 : p. 22). Lacan y entend en revanche une référence à la structuration stratifiée du signifiant, celle même qu'ont décrite, avec diverses variations, les structuralistes, et cette propriété de différentialité que le signifiant lacanien partage avec le signifiant saussurien n'apparaît donc commune aux deux élaborations qu'en raison du même malentendu que celui qui est constitutif de la lecture structuraliste de Saussure. On retrouve en effet ici la disjonction des deux axes (vertical et horizontal) de la valeur, qui spécifie comme telle la lecture structuraliste de Saussure, là où, comme il apparaît en particulier dans le troisième cours⁶, l'identité de ces deux axes fait la spécificité du concept de valeur et la rupture saussurienne avec la conception traditionnelle du signe. Comme chez Hjelmslev, Jakobson ou Benveniste – trois linguistes auxquels, significativement, Lacan se réfère d'ailleurs également –, le langage lacanien est rapport son/sens d'une part, structure d'autre part, tandis que le concept saussurien de valeur, en construisant celui-ci comme un effet de la délimitation-combinaison constitutive de la langue comme fonctionnement, langue dès lors à concevoir comme *système* (de valeurs) et non comme *structure*, valait étimologie du rapport son/sens. C'est pourquoi Lacan peut se référer à la phonologie, et faire appel à la notion de phonème, notion étrangère, dans sa définition moderne, à la théorisation saussurienne de la langue, dans la mesure où le concept de valeur implique au contraire le caractère non linguistique de la phonologie : puisque le son ne saurait être constitutif de la langue qu'en tant que signe, l'objet de la phonologie ne saurait être linguistique. Le sens est certes redéfini par Lacan comme un effet (de signifiant), mais le rapport son/sens demeure un donné, étant appréhendé comme un effet de structure, ou de signifiant, ce qui ne constitue pas une étimologie, mais fait en dernière analyse figure de proposition purement descriptive, puisque fondée sur une définition préalable de la langue : comme rapport son/sens d'une part, et comme structure d'autre part, qu'il s'agit seulement de caractériser, au lieu que Saussure s'efforçait de rendre compte du donné dans le cadre d'une construction du concept de langue.

Cette méprise sur le propos saussurien, en même temps que l'emprise de la définition traditionnelle de langue et du signe dont elle est une conséquence, apparaissent de manière tout particulièrement nette dans le commentaire lacanien, dans *Les psychoses*, du même premier paragraphe du quatrième chapitre de la deuxième partie du *Cours de linguistique générale* auquel se réfère Manier. Lacan pose en effet alors que « [c]e qui [...] caractérise le langage, c'est le système du signifiant comme tel » (Lacan, 1981 : p. 135) puis, à propos du schéma des deux « flux » (Lacan, 1981 : p. 135) qui illustre le propos saussurien⁷, affirme que « M. de Saussure pense que ce qui permet le découpage du signifiant, c'est une certaine corrélation entre signifiant et signifié » (Lacan, 1981 : p. 135), mais que « [c]e schéma est discutable » (Lacan, 1981 : p. 135), en raison du glissement de la signification, qui empêche toute correspondance bi-univoque entre signifiant et signifié, de ce « glissement incessant du signifié sous le signifiant » (Lacan, 1999 : p. 499) dont il est aussi question dans « L'instance de la lettre dans

⁵ Dont témoignait d'ailleurs dans une des citations produites plus haut (voir Lacan, 1999 : p. 494), la notion d'« étape moderne de la linguistique » « dans la diversité des écoles » ; les assimilations de Saussure au structuralisme sont en outre nombreuses dans les textes de Lacan.

⁶ Voir Saussure & Constantin (2005) : p. 282 *sqq.*

⁷ Voir, dans le *Cours de linguistique générale*, Saussure (1972) : p. 156.

l'inconscient ou la raison depuis Freud », où Lacan mentionne de même cette « image qui ressemble aux deux sinuosités des Eaux supérieures et inférieures dans les miniatures des manuscrits de la Genèse » (Lacan, 1999 : p. 499-500). Il affirmera de même un peu plus loin dans ce séminaire que le rapport entre signifiant et signifié « paraît toujours fluide, toujours prêt à se défaire » (Lacan, 1981 : p. 297). Il n'y a cependant pas, chez Saussure, de « correspondance » entre signifiant et signifié, dans la mesure où ces derniers se trouvent constitués comme tels par la délimitation-combinaison que ce schéma s'efforce d'imager, alors que la notion même de correspondance implique un signifiant et un signifié séparables, préexistants, préexistence qu'implique de fait chez Lacan la conception du signifiant comme ordre du symbolique, d'abord en se fondant sur la définition préalable de la langue comme rapport son/sens, puis, corrélativement, en supposant un tel rapport déjà advenu, et fonctionnant, au lieu d'interroger sa constitution.

On peut donc qualifier de « structuraliste » la lecture lacanienne de Saussure. Comme je m'efforcerai de le montrer dans ce qui suit, elle implique en tant que telle un objet donné, puisqu'elle manque la problématique étiologique saussurienne. J'en viens en effet à présent au second temps de ma comparaison des lectures de Saussure auxquelles ont procédé Lacan et Manier, et qui concerne le langage comme objet commun à la linguistique et à la psychanalyse.

2.2. *Le langage comme objet commun à la linguistique et à la psychanalyse*

J'ai signalé plus haut que l'objet du psychanalyste était le langage et le locuteur, et non la langue, objet du linguiste. C'est pourquoi, comme il est déjà apparu dans ce qui précède avec la substitution d'une perspective ontogénétique à la perspective étiologique saussurienne, l'utilisation de la théorie saussurienne par Manier est corrélatrice d'un changement de point de vue. Or, comme je l'ai montré notamment dans le dernier chapitre de *La rupture saussurienne. L'espace du langage*, ce changement de point de vue conduit Manier à une reconstruction psychanalytique du concept saussurien de langue, qui en redéploie les articulations, en leur conférant d'autres enjeux⁸. À ce passage d'une perspective étiologique à une perspective ontogénétique s'ajoute en effet, tout d'abord, le fait qu'à la double distinction saussurienne entre pensée et son, éléments entrant en jeu dans le fonctionnement de la langue, et entre signifiant et signifié, éléments constitutifs du signe comme *articulus*, répond chez Manier une triple distinction : entre pensée et son, double premier chez le petit d'homme, pensée et langage, double constitutif de la relation à l'autre et de l'expression langagière, et pensée et phonie, double constitutif de l'état psychotique, dont la première constitue une ontologisation de la première distinction saussurienne, et les deux autres des répondants de la seconde, envisagée du point de vue du locuteur. Manier définit en outre le langage comme « “[l]e domaine des articulations”...“radicalement arbitraires” et codées de façon exclusivement sociale » (Manier, 1995 : p. 57-58). Il signale alors que, ce faisant, il « repren[d] tout à fait la définition que Saussure a donnée de ce qu'il nomme langue » (Manier, 1995 : p. 57). De fait, on retrouve dans cette définition les deux pans de la théorisation saussurienne de la langue : la théorisation du rapport son/sens et la réélaboration, conjointement à la redéfinition du principe de l'arbitraire du signe⁹, de la notion whitneyenne de convention. Comme l'a notamment montré Johannes Fehr, et comme il est lisible en particulier dans le deuxième cours et dans les notes sur les légendes germaniques, le système de valeurs saussurien est un système en circulation, et qui n'existe que dans cette circulation. C'est ce caractère social qui constitue son extériorité, extériorité dès lors non objectale (à la différence de celle d'une langue définie comme instrument de communication), seule compatible avec la définition de la langue comme fonctionnement, dont elle achève ainsi la formulation. La distinction que fait Manier entre « langagier » et « parlant » – tout être humain naît (sauf malformation ou pathologie particulières) avec une essence d'être langagier, mais il ne deviendra « parlant » que grâce à l'intervention de l'autre¹⁰ – fait par ailleurs écho à la distinction saussurienne entre langue et langage, telle qu'elle apparaît dans le troisième cours :

⁸ Selon l'expression utilisée par Manier dans son article de 2003. Voir Manier (2003) : p. 288.

⁹ L'arbitraire saussurien renvoie à la nécessité d'une étiologie du signe, ce qui l'institue au fondement du concept de valeur. Voir Toutain (2014).

¹⁰ « Mais l'être langagier qu'il [le petit d'homme] est d'emblée a encore en tant que tel un devenir à accomplir, sous l'effet d'une prématuration particulièrement manifeste : il lui reste, pour ainsi dire, à se socialiser d'être langagier en être parlant. Car parler ce n'est pas phoner. C'est faire un usage social, c'est-à-dire socialement codé, du langage. » (Manier, 1995 : p. 35).

« Il y a chez chaque individu une faculté que nous pouvons appeler la faculté du langage articulé. Cette faculté nous est donnée d'abord par des organes, et puis par le jeu que nous pouvons obtenir d'eux. Mais ce n'est qu'une faculté et il serait matériellement impossible de l'exercer sans une autre chose qui est donnée à l'individu du dehors : la langue ; il faut que ce soit l'ensemble de ses semblables qui lui en donne le moyen par ce qu'on appelle la langue, nous voyons ainsi entre parenthèses la démarcation peut-être la plus juste à établir entre langage et langue. La langue est forcément sociale, le langage ne l'est pas forcément. Il pourra être spécialement indiqué en parlant de l'individu. » (Saussure & Constantin, 2005 : p. 87).

Quant à l'arbitraire du signe, il spécifie selon Manier le langage humain comme impliquant un « arbitraire social du lien entre signifié et signifiant » (Manier, 1995 : p. 32), par opposition à l'« arbitraire social entre signe et référent » (Manier, 1995 : p. 32), qui définit le langage animal, signalétique. Cet arbitraire constitue la spécificité de la condition humaine – l'homme, pour Manier, est *homo sapiens loquens*, bien plutôt qu'*homo sapiens sapiens* – à laquelle répond la possibilité de la psychose. Or, c'est là justement la spécificité de l'arbitraire saussurien, qui l'oppose à l'arbitraire traditionnel, et par exemple au conventionnalisme philosophique. Enfin, au caractère social du langage s'articule chez Manier la reconnaissance d'une prématuration langagière, condition du caractère social du langage, et autre conséquence de l'arbitraire du signe, où l'on retrouve la solidarité établie par Saussure entre les deux dimensions du social et de l'arbitraire, répondant à celle de la dimension sociale et du concept de valeur, ce dernier étant fondé sur le principe de l'arbitraire du signe :

« J'ajouterais, de façon un peu plus spéculative sans doute, que c'est dans cet arbitraire que réside aussi la raison essentielle de la prématuration langagière du nouveau-né, c'est-à-dire de l'impossibilité que le fonctionnement langagier, même à l'état embryonnaire, comme pour la motricité, la succion, etc. puisse être inscrit dans le patrimoine génétique de l'individu. S'il en est bien ainsi, on peut alors craindre que ne s'engagent dans une impasse les tentatives de ce qui se nomme aujourd'hui "bio-psychiatrie", visant à établir une étiologie organiste des psychoses. » (Manier, 1995 : p. 58-59).

Manier conclut ainsi à une hétérogénéité de l'organique et du symbolique, ce qui, comme il le souligne dans ce passage, oppose sa démarche à la démarche psychiatrique, mais ce qui est aussi la structure du concept saussurien de langue. Comme je me suis efforcée de le montrer à plusieurs reprises, la théorisation saussurienne de la langue conduit en effet au postulat d'un objet distinct de la langue comme de l'idiome : la neurolangue, dont la spécificité est d'impliquer une discontinuité entre langue et idiome et, en outre, et pour une large part corrélativement, entre la langue et l'aspect biologique du langage. Signalons, à cet égard, sans développer cette idée plus avant, que si la théorisation saussurienne de la langue implique de distinguer entre langue et idiome, cette distinction se trouve à certains égards objectivée par l'existence des « bibelots sonores » évoqués plus haut¹¹.

La théorie de Manier implique donc une définition du langage, objet de la psychanalyse, qui redéploie les articulations de la définition saussurienne de la langue. Il importe ici de préciser que cette redéfinition s'articule en outre à la définition lacanienne du langage, que Manier reprend également à son compte : la définition saussurienne de la langue devient le cadre ou le vecteur d'une réélaboration étiologique du concept psychanalytique de sujet, au point de rencontre de la dimension (saussurienne) du social et du concept (lacanien) de symbolique. C'est là une articulation inédite entre linguistique et psychanalyse, dans le cadre de laquelle le langage, comme objet commun à la linguistique et à la psychanalyse, se trouve construit comme tel, au lieu que cette communauté d'objet demeurait impensée chez Lacan.

Le langage apparaît en effet, dans les textes de Lacan, comme un objet concurremment linguistique et psychanalytique, et la spécificité de chacun des deux points de vue y est envisagée en termes de différence de capacité à rendre compte de cet objet, sans que soit aperçu le problème posé par cette hétérogénéité en tant que telle. Lacan affirme ainsi à plusieurs reprises que Freud fait figure d'anticipateur des recherches saussuriennes, écrivant par exemple dans « La psychanalyse et son enseignement » (1957), à propos des « lois de l'inconscient », que « Freud, à énoncer ces lois dans leur détail, n'a fait que formuler avant la lettre celles que Ferdinand de Saussure ne devait mettre au jour que quelques années plus tard, en ouvrant le sillon de la linguistique moderne » (Lacan, 1966 : p. 444), ou dans « La psychanalyse vraie, et la fausse » (1958), parlant de « l'anticipation, faite par Freud dans l'analyse de l'inconscient, des formules mêmes où Ferdinand de Saussure, dix ans après la *Traumdeutung*, fonde l'analyse des langues positives » (Lacan, 2001 : p. 166-167). Plus encore, selon Lacan, le psychanalyste surpasse le linguiste, qui ne saurait en réalité, eu égard à la nature du langage, avoir prise sur son objet. On lit ainsi par exemple dans « Situation de la psychanalyse et formation du

¹¹ Voir Toutain (2014) et Toutain (2015).

psychanalyste en 1956 » (1956), que « [l]a primauté du signifiant sur le signifié [...] déconcerte trop la pensée pour avoir pu, même de nos jours, être affrontée par les linguistes » (Lacan, 1966 : p. 465), et que « [s]eule la psychanalyse est en mesure d'imposer à la pensée cette primauté en démontrant que le signifiant se passe de toute cogitation, fût-ce des moins réflexives, pour exercer des regroupements non douteux dans les significations qui asservissent le sujet, bien plus : pour se manifester en lui par cette intrusion aliénante dont la notion de *symptôme* en analyse prend un sens émergent : le sens du signifiant qui connote la relation du sujet au signifiant » (Lacan, 1966 : p. 465). Il affirmera ensuite dans « Radiophonie » (1970) que « l'inconscient est la condition de la linguistique » (Lacan, 2001 : p. 406), proposition qui se conjugue avec l'appréhension du langage comme « condition de l'inconscient » (Lacan, 2001 : p. 406), et dont apparaît ainsi le caractère, paradoxalement, anti-lacanian : l'inconscient est tout à la fois conditionné par le langage, et condition de la linguistique, qui se trouve ainsi dépossédée de son objet. Lacan ne saurait mieux dire que par cette quasi-circularité l'absence, dans son élaboration, de définition du langage, à laquelle, d'une part, se substitue le postulat d'un ordre du signifiant, et qui, d'autre part, empêche la pleine élaboration de cet objet psychanalytique qu'est l'inconscient structuré comme un langage. Ce n'est donc pas le moindre effet de la théorie de Manier que de donner à la théorie lacanienne sa pleine signification. J'en viens ainsi, pour conclure, aux enjeux de la théorie saussurienne de la langue pour les sciences humaines.

3. Conclusion : enjeux de la théorie saussurienne pour les sciences dites « humaines »

Il faut en effet insister sur la double rupture que constitue dès lors la théorie de Manier : dans le champ de la psychanalyse, et concernant l'articulation entre linguistique et psychanalyse, c'est-à-dire la construction de l'objet des sciences « humaines », au sens des sciences de l'humain comme être parlant.

Cette théorie fait rupture dans le champ de la psychanalyse, dans la mesure où elle propose une théorie de la psychose radicalement nouvelle ; cette rupture s'articule cependant sur une lecture de Saussure, et elle est ainsi inséparable d'une rupture constitutive d'une nouvelle appréhension de l'objet langage, objet commun à la linguistique et à la psychanalyse, mais dès lors, en tant que tel, objet au moins double, c'est-à-dire, en réalité, puisque la théorie de Manier se pose en rupture avec la psychiatrie, triple : linguistique, psychanalytique, neurolinguistique.

J'ai déjà indiqué plus haut que Manier retrouvait ici la structure même du concept saussurien de langue. C'est donc à la construction de cet objet qu'est le langage, dans sa multiplicité, que nous invite la théorie de Saussure (et avec ou après elle, celle de Manier) à contre-courant – entre autres – de la bio-psychiatrie, du cognitivisme, ou du lacanisme pur et dur, qui, pour les deux premières orientations, séduisent tant par leur scientisme, et pour la dernière, inversement, par son hermétisme ou sa dimension « philosophique » ou, en un mot, de « science humaine », au sens idéologique de l'expression. L'un n'est cependant sans doute que le revers de l'autre.

Bibliographie

- ARRIVE, M. (1987). *Linguistique et psychanalyse*. Freud, Saussure, Hjelmslev, Lacan et les autres. Paris : Méridiens/Klincksieck.
- ARRIVE, M. (1994 [2005]). *Langage et psychanalyse, linguistique et inconscient*, Freud, Saussure, Pichon, Lacan. Limoges : Lambert-Lucas.
- LACAN, J. (1981). *Le séminaire, livre III*. Les psychoses. Paris : Seuil.
- LACAN, J. (1999). *Écrits I*. Paris : Seuil.
- LACAN, J. (2001). *Autres écrits*. Paris : Seuil.
- MANIER, A. (1987). « “Ce fait en quelque sorte mystérieux” », in *Psychanalystes*, Revue du Collège de Psychanalystes, n° 22, p. 113-129. Paris : Collège de psychanalystes.
- MANIER, A. (1995). *Le jour où l'espace a coupé le temps*. Étiologie et clinique de la psychose. Plancoët : La Tempérance.
- MANIER, A. (2003). « Le psychotique, Saussure et le psychanalyste », in *L'Herne Saussure*, p. 285-292. Paris : Éditions de l'Herne.

- SAUSSURE, F. (de) (1972¹² [1995]). *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot.
- SAUSSURE, F. (de) (1997). *Deuxième Cours de linguistique générale (1908-1909)*, d'après les cahiers d'Albert Riedlinger et Charles Patois. Oxford, New York, Tokyo : Pergamon.
- SAUSSURE, F. (de) (2002). *Écrits de linguistique générale*. Paris : Gallimard¹³.
- SAUSSURE, F. (de) & CONSTANTIN, É. (2005). « Ferdinand de Saussure : Notes préparatoires pour le cours de linguistique générale 1910-1911, Émile Constantin : Linguistique générale. Cours de M. le professeur de Saussure 1910-1911 », in *Cahiers Ferdinand de Saussure*, n° 58, p. 83-289. Genève : Droz.
- TOUTAIN, A.-G. (2014). *La rupture saussurienne. L'espace du langage*. Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant.
- TOUTAIN, A.-G. (2015). « Le discours psychotique : quelles marges du discours ? », in López-Muñoz, J.-M. (éd.), *Aux marges du discours : personnes, temps lieux, objets*, p. 360-397. Limoges : Lambert-Lucas.

¹² La première édition du *Cours de linguistique générale* date de 1916. Les suivantes (la seconde édition date de 1922) s'en distinguent par quelques modifications mineures et une pagination différente. 1972 est la date de la première édition qui soit accompagnée de l'apparat critique de Tullio de Mauro.

¹³ Nous avons corrigé les citations produites à la lumière des manuscrits. Celles-ci peuvent donc présenter des divergences par rapport à la leçon de l'édition citée.